



## **PROCÈS-VERBAL DU 3 JUILLET 2015**

### **SÉANCE ORDINAIRE**

#### **1. PRÉSENCES ET QUORUM**

##### **PRÉSENTS:**

**M. Bruno Roy  
Mme Nancy Pineault  
Mme Jeanne-Paule Beaulieu (19h15)  
Mme Bibiane Gagnon  
M. Rodrigue Ouellet**

##### **ABSENT :**

**M. Alain Goulet**

Josette Bouillon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Trois (3) personnes dans l'assistance

Il est **19h00**, la séance ordinaire débute sous la présidence de monsieur **Jean-Pierre Bélanger**, maire.

#### **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**15-94**

Tout en laissant le point varia ouvert,  
Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,  
appuyé par monsieur Bruno Roy  
et unanimement résolu :  
**QUE** le conseil adopte l'ordre du jour de la présente séance.

**Mme Jeanne-Paule Beaulieu se présente à 19h15.**

#### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 JUIN 2015**


**15-95**

Il est proposé par madame Bibiane Gagnon  
appuyé par madame Nancy Pineault  
et résolu unanimement :  
**QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2015.

#### **4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES**

**15-96** Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,  
appuyé par monsieur Bruno Roy  
et résolu unanimement :  
**QUE** les membres du conseil municipal approuvent et autorisent le paiement des  
comptes du mois de JUIN au montant de **32 128.69\$**.

Je certifie qu'il y a les crédits suffisants pour rencontrer les dépenses mentionnées  
ci-dessus.



Secrétaire-trésorière

## **5. CORRESPONDANCE**

- **Dépôt de l'état des revenus et dépenses du mois de JUIN 2015.**
- **Dépôt des indicateurs de gestion de l'année 2014.**
- **Dépôt de l'état comparatif des revenus et des dépenses de l'exercice  
courant réalisés et ceux de l'exercice précédent, tel que l'exige l'article 32  
de la loi 21 du Code Municipal du Québec.**
- **Dépôt du rapport de l'inspecteur en urbanisme, M. Michel Lagacé**

### **VENTE DU TÉLÉCOPIEUR BROTHER**

**15-97** Il est proposé par madame Bibiane Gagnon,  
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet  
et résolu unanimement :  
**QUE** le conseil accepte l'offre de vingt dollars (20\$) de madame Gaétane Michaud pour  
la vente du télécopieur Brother.

### **LOCATION DE LA SALLE MUNICIPALE**

**15-98** Il est proposé par monsieur Bruno Roy,  
appuyé par madame Nancy Pineault  
et résolu unanimement :  
**QUE** le conseil autorise la location de la salle municipale à madame Maude Michaud, le  
1<sup>er</sup> août 2015, pour une fête familiale suite à la célébration d'un baptême.

Si consommation de boissons alcoolisées, un permis de réunion devra être demandé à la  
régie des alcools des courses et des jeux (RACJ).

Si musique, un droit devra être payé à la Société canadienne des auteurs, compositeurs et  
éditeurs de musique (SOCAN).

**LOCATION : 100.00\$**

**SOCAN : selon le tarif en vigueur**

## **LES FLEURONS DU QUÉBEC**

Visite de monsieur Luc Grégoire, classificateur des Fleurons, vendredi le 28 août 2015 à 8h30.

## **TRAVAUX COMMUNAUTAIRES/M. MICHAËL DUNN OUELLET**

**15-99** Monsieur Rodrigue Ouellet, conseiller ayant un lien de parenté avec monsieur Michaël Dunn Ouellet, se retire des délibérations du conseil.

Il est proposé par madame Nancy Pineault,  
appuyé par monsieur Bruno Roy  
et résolu unanimement :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de monsieur Michaël Dunn Ouellet pour exécuter des travaux communautaires.

Heures à effectuer : 50 heures

Date d'échéance : 29 août 2015

Il sera sous la supervision de la directrice générale.

## **S.E.R. DE LA MÉTIS /PLAN D'INTERVENTION SUR LES TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES (T.P.I.)**

**15-100** Il est proposé par madame Nancy Pineault,  
appuyé par monsieur Bruno Roy  
et unanimement résolu :

**QUE** la municipalité de Saint-Charles-Garnier approuve le Plan d'intervention forestière transmis par monsieur Louis Brunet, ingénieur forestier de la Société d'Exploitation des Ressources de La Métis, pour des travaux sylvicoles qui seront réalisés en 2015, à l'intérieur des terres publiques intramunicipales (TPI) de notre municipalité.

### **6. MRC DE LA MITIS**

Compte-rendu de Mme Nancy Pineault, mairesse suppléante, sur la dernière séance du conseil de la MRC de La Mitis.

### **7. PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **8. PROGRAMME TECQ 2014-2018**

## **PROPOSITION DE PROGRAMMATION /MRC DE LA MITIS**

**15-101** **CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de la proposition de programmation du programme TECQ 2014-2018.

**Il est proposé par madame Jeanne-Paule Beaulieu,  
appuyé par monsieur Bruno Roy  
et résolu unanimement :**

QUE le conseil municipal approuve les travaux de la programmation TECQ 2014-2018, transmis par monsieur Antoine Vallières-Nollet, ingénieur de la MRC de La Mitis;

**MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE**

**PROGRAMME TECQ 2014-2018**

**15-102 Attendu que :**

1. la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018*;
2. la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**Il est proposé par monsieur Bruno Roy  
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet**

**Il est résolu que :**

3. la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
4. la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
5. la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
6. la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à **28 \$** par habitant par année, soit un total de **112 \$** par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;
7. la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de

travaux approuvée par la présente résolution.

## **9. VOIRIE**

- 15-103** Il est proposé par madame Jeanne-Paule Beaulieu, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu unanimement :  
**QUE** le conseil modifie le contrat de travail de monsieur Raoul Garon, Exceptionnellement, durant les travaux de voirie, monsieur Garon débutera sa journée à 6 heures et elle se terminera à l'heure de fin de travaux de l'entrepreneur.

## **CONSTRUCTIONS JALBERT ET PELLETIER / GRAVIER**

- 15-104** Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par monsieur Bruno Roy et résolu unanimement :  
**QUE** le conseil accepte l'offre de prix pour l'achat de gravier des Constructions Jalbert et Pelletier et autorise les travaux de voirie dans divers chemins municipaux.
- Gravier tamisé : 125\$/voyage pour 60 voyages, environ
  - Tuff : 135\$/voyage pour 50 voyages, environ
  - Compacteur : 85\$/heure
  - Niveleuse : 115\$/heure

## **10. LES CONTENEURS**

- 15-105** **CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L. R. Q., chapitre A-19.1) prévoit que le Conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal désire modifier le règlement de construction n° 170 afin d'autoriser les conteneurs à certaines conditions qui seront établies ultérieurement;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a un intérêt de la part de citoyens afin que ce type de construction soit permise.

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet appuyé par monsieur Bruno Roy, et unanimement résolu que le Conseil municipal de Saint-Charles-Garnier ira de l'avant dans le processus afin d'autoriser les conteneurs à certaines conditions qui seront établies ultérieurement dans le règlement de construction n° 170.

**Réunion de travail prévue mardi le 21 juillet prochain à 19h00.**

## **11. AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 206**

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS**

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Rodrigue Ouellet, conseiller, voulant que le règlement no 206 soit présenté pour adoption lors d'une prochaine séance. Ce nouveau règlement modifie le règlement des permis et certificats. Le projet dudit règlement ayant été remis à tous les membres du conseil sera dispensé de lecture lors de son adoption.

**AVIS DE MOTION**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 207**  
**CONCERNANT LES NUISANCES PUBLIQUES**

AVIS DE MOTION est donné par madame Nancy Pineault, conseillère, voulant que le règlement no 207 soit présenté pour adoption lors d'une prochaine séance. Ce nouveau règlement concernant les nuisances publiques. Le projet dudit règlement ayant été remis à tous les membres du conseil sera dispensé de lecture lors de son adoption.

**AVIS DE MOTION**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 208**  
**CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS**

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Bruno Roy, conseiller, voulant que le règlement no 208 soit présenté pour adoption lors d'une prochaine séance. Ce nouveau règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics. Le projet dudit règlement ayant été remis à tous les membres du conseil sera dispensé de lecture lors de son adoption.

**AVIS DE MOTION**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 209**  
**CONCERNANT LES SYSTÈMES D'ALARME**

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Rodrigue Ouellet, conseiller, voulant que le règlement no 209 soit présenté pour adoption lors d'une prochaine séance. Ce nouveau règlement concernant les systèmes d'alarme. Le projet dudit règlement ayant été remis à tous les membres du conseil sera dispensé de lecture lors de son adoption.

**AVIS DE MOTION**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 210**  
**CONCERNANT LES ANIMAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

AVIS DE MOTION est donné par madame Jeanne-Paule Beaulieu, conseillère, voulant que le règlement no 210 soit présenté pour adoption lors d'une prochaine séance. Ce nouveau règlement concernant les animaux sur le territoire de la municipalité. Le projet dudit règlement ayant été remis à tous les membres du conseil sera dispensé de lecture lors de

son adoption.

## **12. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**15-106** Demande de dérogation mineure n° D2015-01 déposée par M. Marco Lecours, propriétaire du 47, rue Principale, lot n° 4 987 545 du Cadastre du Québec, afin de permettre la construction d'une terrasse résidentielle à 0,30 m de la ligne latérale de terrain au lieu de 1,20 m tel qu'exigé par le règlement de zonage n° 167.

### **LE CONSEIL ANALYSE CETTE DEMANDE :**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation mineure porte sur une disposition du règlement de zonage n° 167 pouvant faire l'objet d'une telle demande;

**CONSIDÉRANT QUE** l'application du règlement de zonage n° 167 a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur de ladite demande de dérogation;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation n'est pas mineure, car elle réduit la marge de recul prescrite de 75 %;

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation mineure ne portera pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme n° 166 de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet a fait l'objet d'une demande de permis;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux n'ont pas été exécutés de bonne foi puisque ceux-ci ont débutés avant la délivrance du permis de construction;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de permis est conforme aux autres dispositions des règlements d'urbanisme ne faisant pas l'objet de la demande de dérogation mineure;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 22 juin 2015 et qu'il recommande à l'unanimité au Conseil municipal d'accorder la dérogation mineure tel que présentée;

**CONSIDÉRANT QU'**aucune personne présente dans la salle ne s'oppose à cette dérogation mineure.

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par madame Nancy Pineault, appuyé par madame Jeanne-Paule Beaulieu et unanimement résolu que le Conseil municipal de Saint-Charles-Garnier accorde la dérogation mineure n° D2015-01 tel que présentée pour le 47, rue

Principale, lot n° 4 987 545 du Cadastre du Québec et autorise l'inspecteur en urbanisme à émettre le permis.

**13. VACANCES ANNUELLES DE LA DG**

**15-107** Il est proposé par madame Nancy Pineault, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu unanimement :

**QUE** le conseil municipal autorise deux (2) semaines de vacances à Josette Bouillon, directrice générale, soit du 13 au 24 juillet prochain. Le bureau municipal sera fermé durant cette période.

**14. DOSSIERS DES ÉLUS**

**15-108** -Recrutement de pompiers volontaires avec mention « possibilité de co-voiturage »  
-Teinture aux rampes d'escalier (salle municipale)  
-Installation de lumières avec œil magiques aux sorties de secours de la salle municipale, par Rimouski Électrique  
-Installation de deux prises d'air au cabanon d'incendie, par Construction Mitissienne  
-Avis aux propriétaires dont leur(s) lot(s) est ou sont situé(s) au rang 8 Ouimet et au rang 9 Ouest de faire la coupe de bois près du chemin municipal, afin que la municipalité puisse les maintenir en bon état.  
Proposé par monsieur Bruno Roy, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu unanimement.

**15. VARIA**

**1. NOMMER UN MAIRE SUPPLÉANT**

**15-109** Il est proposé par monsieur Bruno Roy, appuyé par madame Jeanne-Paule Beaulieu et résolu unanimement

**QUE** le conseil reconduit le mandat de madame Nancy Pineault en tant que mairesse suppléante pour les trois prochains mois.

**2. TERRAINS MUNICIPAUX**

M. le maire demande que les terrains municipaux situés près des jardins communautaires et celui de la rue Pineault soient nettoyés et tondus.

**3. BANDES DE LA PATINOIRE /OFFRE DE PRIX**

Mesdames Jeanne-Paule Beaulieu, Nancy Pineault et Bibiane Gagnon ayant un lien de parenté avec monsieur René-Jean Lecours, elles se retirent des délibérations du conseil.  
**15-110** Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par monsieur Bruno Roy et résolu d'accepter l'offre de monsieur René-Jean Lecours pour l'achat de 12 à 15 bandes de patinoire au prix de 2\$ la bande et 5\$ pour une broche.



Cette vente est conditionnelle à ce que monsieur Lecours enlève le tout.

**16. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**17. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**15-111** Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,  
appuyé par madame Jeanne-Paule Beaulieu  
et unanimement résolu de lever la séance à 21h15.

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

.....  
Jean-Pierre BÉLANGER, maire

.....  
Josette BOUILLON, dg et sec.-trés.